



De la visibilité syntaxique des modes, de l'invisibilité syntaxique des temps

Lotfi Abouda

► To cite this version:

Lotfi Abouda. De la visibilité syntaxique des modes, de l'invisibilité syntaxique des temps. VIIIe Congrès International de Linguistique Française, Sep 2008, Oviedo, Espagne. pp. 319-333. halshs-01325203

HAL Id: halshs-01325203

<https://shs.hal.science/halshs-01325203>

Submitted on 1 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la visibilité syntaxique des modes, de l'invisibilité syntaxique des temps

Lotfi Abouda
LLL – Université d'Orléans

0. Introduction

L'histoire du rapport entre syntaxe et sémantique est une histoire instable, décrite tour à tour en termes d'autonomie, d'interdépendance, voire quelquefois en termes de hiérarchie. Les descriptions de ce rapport, même lorsqu'elles prennent soin d'invoquer les phénomènes linguistiques censés les appuyer, restent souvent directement tributaires du modèle théorique adopté.

L'objectif de ce travail est de montrer, via l'étude de cas concrets, que le rapport entre les deux domaines de la syntaxe et de la sémantique ne peut pas être décrit d'une manière générale et abstraite, indépendamment de l'objet de langue appréhendé. L'importance respective de ces deux composantes peut en effet varier considérablement en fonction de l'objet étudié, ainsi que le montrera ici l'étude de deux phénomènes proches, relevant de la flexion verbale, i.e. le mode et le temps. Contrairement au temps, généralement et à juste titre considéré comme un objet sémantique, le mode verbal se présente à nos yeux comme un objet syntaxique. La syntaxe, de par son objet, son domaine et ses outils, peut en effet *voir*, et même *prévoir*, les phénomènes qui relèvent du mode verbal, mais échoue à traiter, parce qu'elle *ne les voit pas*, les phénomènes de la temporalité. Ces derniers seront considérés, en accord avec la plupart des traitements habituels, comme relevant de la composante sémantique. On parlera donc de la visibilité syntaxique des modes, opposée à l'invisibilité syntaxique des temps.

Deux grandes parties seront nécessaires à la démonstration de cette double hypothèse.

La première sera consacrée au développement de l'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes. Après quelques précisions théoriques préliminaires, nous chercherons à identifier les principales structures syntaxiques propres à chacun des modes considérés, avant de nous arrêter sur le phénomène de l'alternance modale.

Dans la deuxième partie, ce sera au tour de l'hypothèse de l'invisibilité syntaxique des temps d'être présentée : nous montrerons tout d'abord en quoi le temps est un phénomène sémantique, avant de nous arrêter ensuite sur la nature de l'inacceptable temporel et enfin sur le phénomène dit de la « concordance des temps », qui semble *a priori* contredire nos hypothèses.

1. L'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes

1.1. Mode verbal et syntaxe

Avant d'attaquer la question du rapport entre syntaxe et mode verbal, il est nécessaire de nous interroger sur la liste des modes verbaux qu'il convient de retenir. S'agissant d'une question classique et souvent débattue, il n'est pas ici question de nous y attarder : nous retiendrons, suivant en cela la majorité des linguistes aujourd'hui, la liste suivante : {Indicatif, Subjonctif, Impératif, Participe, Infinitif}¹.

¹ Quant au conditionnel, il est désormais quasi unanimement rattaché à l'indicatif. Pour Wilmet, ce rattachement se fait « sans l'ombre d'une hésitation » (2007 : § 359). Même le *Bon Usage* (dans ses deux dernières éditions) le reconnaît : « Les linguistes s'accordent aujourd'hui pour le ranger parmi les temps de l'indicatif » (2008¹⁴ : § 768, 1^o). Voir également Abouda (1997a) et (1997b).

Si l'idée de rechercher des liens entre structures syntaxiques et mode verbal n'est pas totalement inédite, elle n'a jamais, à notre connaissance, constitué une véritable piste globale et systématique qui chercherait à caractériser les modes dans leur ensemble, mais tout au plus un critère que l'on invoque occasionnellement, à propos de tel ou tel mode, 'faute de mieux'. C'est particulièrement visible à propos de l'impératif, dont le marquage syntaxique – absence de sujet phonologique – loin de mettre sur la piste d'un rapport général entre structures syntaxiques et modes verbaux, a été plutôt vu comme une défection par rapport au marquage morphologique des autres modes. Le même constat peut être fait à propos de l'infinitif, dont le traitement syntaxique a été développé surtout dans le cadre de la grammaire générative². Opposant globalement les phrases infinitives aux phrases « tensées » (regroupant les phrases à l'impératif, au subjonctif et à l'indicatif), cette approche s'est empêchée de voir le rapport global entre chacun des modes verbaux et ses structures syntaxiques particulières.

Mais c'est surtout à propos du subjonctif que la piste syntaxique a, et depuis longtemps, été explorée. Sauf que, handicapée par une vision mécanique du rapport entre forme et sens, ses résultats n'étaient pas plus probants. De Beauzée (1767) à Lyons (1970), en passant par Brunot (1922), Bally (1932), ou Togeby (1966), la question était en effet de savoir si le subjonctif – son apparition étant imposée par des facteurs formels – pouvait être considéré comme un « vrai mode ». « En fait, écrira par exemple Lyons (1970 : 239), il y a très peu de contextes en français où l'indicatif et le subjonctif soient interchangeable. Le subjonctif est rare en dehors des propositions subordonnées, dans lesquelles son occurrence est en grande partie déterminée par le type de phrase dont la proposition subordonnée est un constituant, par le choix d'un verbe principal particulier, par la négation et par d'autres facteurs. [...] La question qui se pose alors est de savoir s'il est correct de décrire le subjonctif français comme un mode. »

Cette opinion – selon laquelle « ce qui est requis par la forme n'a pas de sens » – pour répandue qu'elle fût, est jugée aujourd'hui méthodologiquement intenable³. Conjugée à une autre approche, tout aussi contestable, qui voit dans le mode un cas particulier de modalité, elle servira pendant longtemps d'alibi à la négligence de la syntaxe de l'indicatif. Or il suffirait d'opter pour une approche globale (examen de tous les modes) et descriptive (faisant notamment abstraction des deux hypothèses qui viennent d'être épinglées sur les rapports mode-modalité et forme-sens) pour se rendre aisément compte que le lien entre structures syntaxiques et mode verbal, loin de constituer une particularité du subjonctif, est une propriété générale de tous les modes verbaux : il n'y a pas que le subjonctif qui soit obligatoire dans un certain nombre de structures syntaxiques ; les quatre autres modes verbaux ont aussi leurs propres structures exclusives.

Cette constatation est à l'origine de notre hypothèse de la visibilité syntaxique des modes, selon laquelle chaque mode verbal a un certain nombre de structures syntaxiques⁴ exclusives, et donc caractérisantes.

1.2. Modes verbaux et structures syntaxiques

Un inventaire exhaustif des structures syntaxiques du français en rapport avec les modes verbaux dépasserait très largement le cadre de cette étude, parce qu'il nécessiterait une

² Voir par exemple Chomsky (1987) et Tellier (1995).

³ Voir par exemple Bonnard (1974) et Confais (1990).

⁴ Reste à déterminer le sens exact qu'il convient de donner à la notion de *structure syntaxique*. Il s'agit d'une question théorique complexe. Nous nous contenterons ici d'y voir une architecture phrastique enrichie lexicalement. Cet enrichissement lexical s'avère nécessaire pour le traitement de l'alternance indicatif-subjonctif, notamment dans le contexte des subordonnées dépendantes d'un verbe d'opinion employé négativement ou interrogativement (voir 1.3 ci-dessous).

justification systématique de la taxinomie défendue et des différentes analyses avancées⁵. Toutefois, pour fixer les idées, il nous paraît indispensable d'illustrer par quelques exemples les principales structures syntaxiques des modes considérés, en faisant abstraction, par souci de simplification et d'économie, de la dimension formelle.

Concernant l'infinitif, on peut affirmer, d'un point de vue descriptif, que ce mode apparaît notamment dans des phrases dépendantes, occupant au sein d'une phrase matrice, la position sujet ou objet (y compris les interrogatives indirectes) :

- (1) (a) **[Gémir, pleurer, prier]** est également lâche. (A. de Vigny).
- (b) Je voudrais **[partir]**
- (c) J'ai permis à Marie **[de faire la vaisselle]**.
- (d) Je ne sais **[que faire]**.

ou, plus rarement, dans des phrases indépendantes de type interrogatif, ou exclamatif :

- (2) (a) Que **[faire]** ?
- (b) Où **[aller]** ?
- (c) **[Voir Naples et mourir]** !

La phrase-noyau à l'infinitif a, dans tous ces exemples, une structure syntaxique identique, caractérisée par une position sujet phonologiquement vide. Le remplacement de l'infinitif par un autre mode y est impossible⁶ : il sera donc considéré comme obligatoire.

Le participe (dit présent ou passé), en tant que mode verbal⁷, apparaît notamment dans une phrase-noyau (avec ou sans sujet lexical) occupant elle-même une position de modifieur dans une phrase matrice :

- (3) (a) **[Regardant par la fenêtre]**, j'ai vu le toit tomber.
- (b) **[Sa nièce arrivant]**, c'était le feu dans la maison (Nerval)
- (c) **[Réussi]**, le coup aurait été indigne. **[L'opération manquée]**, elle n'est que pitoyable⁸.

Le participe ne peut pas, là non plus, être remplacé, dans le contexte syntaxique précisé, par un autre mode verbal.

L'impératif, quant à lui, se rencontre exclusivement dans des phrases indépendantes, dont la position sujet est phonologiquement vide⁹ :

- (4) (a) **[Viens]** !
- (b) *Vienne ! / *Vient ! / *Venir ! / *Venant !

Concernant le subjonctif, il se rencontre dans un ensemble de structures, dont il convient de rappeler ici les plus fréquentes.

⁵ D'autant que cette question a fait l'objet d'une série de publications antérieures : voir notamment Abouda (1997a), (1998a) et (1999).

⁶ Plus précisément, cette substitution, lorsqu'elle est possible, est conditionnée par l'apparition d'un sujet non-nul (lexical ou pronominal), ce qui revient à transformer la structure syntaxique initiale.

⁷ Sont, naturellement, exclus de cette description les participes dans leur valeur adjectivale, ainsi que le participe passé dans les formes composées du verbe. Voir, par exemple, Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 339 sq.).

⁸ *L'Événement du Jeudi* 369, 1991 : 19

⁹ En syntaxe générative, le sujet phonologiquement vide de l'impératif, lié à un AGR riche, ne se confond pas avec le sujet de l'infinitif. Voir à ce propos Dobrovie-Sorin (1983).

On le rencontre tout d'abord dans des phrases simples, dont la position initiale n'est pas occupée par un mot *qu-*, et dont le sujet se réalise sous la forme d'un groupe nominal *lexical* inversé :

- (5) (a) **[Vive le Roi] !**
- (b) **[Vienne la nuit], [sonne l'heure]** (Apollinaire).
- (c) **[Soit un triangle ABC].**

Ces données ne doivent pas être confondues avec des phrases à l'indicatif, en apparence semblables, mais qui correspondent à des structures syntaxiques différentes¹⁰ :

- (6) (a) Dans la forêt vivait un vieil ermite.
- (b) Dans la boîte étroite [...] ronflait, comme une grosse mouche, un ventilateur.
- (c) Par la fenêtre ouverte, entraient une odeur de nuit et de fleurs.

Le subjonctif se rencontre aussi dans des phrases indépendantes de ce type :

- (7) (a) **[Qu'il vienne] !**
- (b) **[Que le ciel vous entende] !**

ou dans les phrases dépendantes qui occupent la position sujet d'une phrase matrice :

- (8) (a) **[Qu'il vienne]** nous semble exclu.
- (b) **[Qu'il l'ait fait de bon cœur]** ne me surprend pas.

Ces deux types de structures ont en commun d'avoir une position initiale occupée par une conjonction de subordination. Elles ne doivent donc pas être confondues avec les phrases exclamatives et interrogatives, comme en (9), où l'emploi de l'indicatif est de rigueur :

- (9) (a) Si on parlait d'autre chose ?
- (b) Qu'il était mignon !

L'autre contexte syntaxique majeur dans lequel nous rencontrons le subjonctif est celui d'une subordonnée dans la dépendance d'un verbe principal appartenant à certains paradigmes largement décrits¹¹ :

- (10) (a) Je veux **[qu'il parte]**.
- (b) Il se peut **[qu'il vienne]**.
- (c) Je regrette **[qu'il soit absent]**.

Le subjonctif est obligatoire dans toutes ces structures.

Concernant l'indicatif, il possède de nombreuses structures syntaxiques, qu'il n'est pas ici question de détailler. Nous trouverons dans les exemples (11) à (13) quelques illustrations des structures les plus courantes :

- (11) (a) Je voudrais quatre souris blanches.
- (b) La crise des subprimes se transforme en tempête boursière.
- (12) (a) Existe-t-il des signaux plus rapides que la lumière ?
- (b) Qu'a-t-elle fait ?

¹⁰ Parmi les différences, il convient de signaler celles-ci : (i) contrairement aux exemples (6), qui semblent exiger systématiquement un circonstanciel (surtout de nature locative) antéposé, les exemples au subjonctif sont agrammaticaux s'ils sont accompagnés d'un circonstanciel ; (ii) contrairement aux exemples au subjonctif, qui exigent que le GN lexical sujet soit inversé, le sujet dans les phrases à l'indicatif peut occuper sa position canonique, sans inversion. Pour d'autres propriétés de ces structures voir Tasmowski & Willems (1987).

¹¹ Voir, entre autres, D. Leeman (1994) et Y.-Y. Mathieu (2000).

- (13) (a) Je crois qu'il est parti.
(b) Il a dit que Pierre était parti.

Dans toutes ces structures, l'indicatif est obligatoire : son remplacement par un autre mode nécessite la transformation de la structure syntaxique initiale.

En bref, nous voyons que chacun des modes verbaux considérés a un ensemble de structures exclusives.

1.3. Cas d'alternances modales

Si, comme nous venons de le constater, il existe pour chaque mode un ensemble de structures syntaxiques exclusives, on note l'existence d'un certain nombre de cas où un contexte syntaxique identique permet l'emploi de plus d'un mode.

La plupart de ces cas peuvent être considérés comme des phénomènes relativement marginaux, non productifs en français moderne. Tel est par exemple le cas des phrases (14) :

- (14) (a) Le Ciel fasse que vous ayez raison !
(b) Dieu te bénisse !

où l'apparition du subjonctif est extrêmement contrainte, c'est-à-dire qu'elle n'est possible qu'avec « un sujet religieux », ainsi que l'affirme Togeby (1966 : 68).

Mais il existe parallèlement d'autres structures qui permettent une véritable alternance modale. Celle-ci concerne exclusivement la variation indicatif-subjonctif, présente dans certaines relatives :

(15) Je cherche un livre qui rend/rende compte de ce phénomène.
et surtout dans certaines complétives :

- (16) (a) Crois-tu que la planète est/soit en danger ?
(b) Je ne crois pas que la planète est/soit en danger.

Ces données ne remettent pas en cause notre hypothèse de la visibilité syntaxique des modes, puisque, même dans ces structures, l'apparition de l'indicatif ou du subjonctif est déterminée par des facteurs syntaxiques. Pour plus de détails, on peut se reporter à Huot (1986) et (1988), Abouda (1998b) et, surtout, Abouda (2002), qui présente la sélection modale dans les complétives comme le résultat d'un paramétrage syntaxique : d'une part, les traits sémantiques responsables de la sélection modale doivent obligatoirement être assignés à des têtes syntaxiques (les verbes opérateurs, les complémenteurs, le nœud 'mode' considéré comme la tête de la flexion), et, d'autre part, les relations sélectionnelles qui assurent la prorogation des traits sémantiques en question suivent obligatoirement des chemins qui relèvent de la *complémentation*.

En bref, le mode verbal est un phénomène intra-phrastique, dont l'apparition est dictée par des phénomènes syntaxiques : il est visible en syntaxe.

Qu'en est-il du temps ?

2. L'hypothèse de l'invisibilité syntaxique des temps

2.1. Le temps comme phénomène sémantique

Une première remarque épistémologique s'impose : la majorité écrasante des études linguistiques sur la temporalité se situent dans le domaine de la sémantique. Cela ne constitue pas un hasard : le temps linguistique forme un objet sémantique.

Et de fait, le recours à des notions comme l'anaphore temporelle ou la cohérence textuelle, quel que soit par ailleurs leur degré de pertinence, montre que l'étude de la référence

temporelle ne peut pas souvent faire abstraction de la dimension textuelle, et doit donc dépasser le cadre de la phrase, qui constitue le domaine de la syntaxe.

C'est à ce prix qu'on pourra par exemple expliquer, à l'image de Kleiber (1993 : 125), l'emploi du plus-que-parfait dans la séquence suivante :

(17) Le voleur s'échappa. Il avait été prévenu par un indicateur.
qui cible un intervalle temporel « antérieur à celui déterminé par le passé simple de la première phrase ».

Des analyses analogues peuvent être proposées pour calculer la référence temporelle des temps employés dans les deux exemples (18), que nous empruntons à A. Molendijk (1993 : 179) :

- (18) (a) On congédia Jean. Cela n'étonna personne. Jean n'exerçait pas ses fonctions à la satisfaction générale.
(b) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il roulait trop vite.

pour lesquels il propose une description faisant appel aux notions de présupposition et d'implication discursives, qui s'inscrivent dans le cadre d'une approche textuelle, dépassant ainsi la dimension phrastique.

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples d'études linguistiques¹² faisant appel pour la description des temps à des outils relevant clairement du domaine textuel. En bref, ainsi que le note Gosselin (1996 : 35), « la prise en compte de la dimension interphrastique (ou textuelle) apparaît comme une nécessité pour l'étude des phénomènes aspectuo-temporels. La plupart des travaux récents sur le domaine traitent, en effet, de l'enchaînement des temps et des procès dans le texte dans la perspective de l'**anaphore temporelle**. »

2.2. L'inacceptable temporel

Arrêtons-nous maintenant sur le statut du non-acceptable temporel et du non-acceptable modal.

Dans le domaine des temps, et contrairement à ce que nous avons pu observer ci-dessus à propos des modes, il nous paraît extrêmement difficile de juger une phrase agrammaticale à cause de la forme temporelle employée.

Certes, il y a des cas de non-acceptabilité, dus à des conflits directs entre par exemple certaines formes temporelles et certains circonstanciels, comme dans (19) :

- (19) (a) *Je viendrai hier.
(b) *Il neigea demain.

ou encore entre certains adverbiaux entre eux, comme dans (20) :

- (20) *Hier, il a terminé son travail depuis deux heures.

Il est évident que dans ce cas, l'agrammaticalité est due à un phénomène de répulsion, de contradiction directe, entre des entités incompatibles entre elles.

Mais, en dehors de ces cas de conflit direct, souvent, lorsque le choix d'une forme temporelle paraît *a priori* incompatible avec les valeurs des autres marqueurs linguistiques employés et/ou avec les contraintes situationnelles, des mécanismes de résolution de conflit se mettent en place pour réinterpréter le temps, et sauver l'énoncé. « Pour un énoncé donné, écrit Gosselin (1996 : 36), les instructions peuvent converger et donner directement lieu à une représentation cohérente, ou diverger, entrer en conflit, et contraindre le lecteur-auditeur à élaborer des stratégies interprétatives de construction de la signification visant à résoudre ces

¹² Voir entre autres J. Moeshler, A. Reboul, J.-M. Lüscher & J. Jayez (1994).

conflits. L'hypothèse qui fonde notre entreprise est que ces stratégies interprétatives peuvent être modélisées de façon prédictive ; autrement dit, qu'il est possible de décrire des modes de résolution de conflit ainsi que leurs conditions de déclenchement. »

Prenons quelques exemples pour fixer les idées.

Dans l'exemple (22) :

(22) Pierre mange en cinq minutes.

« il y a conflit, note Gosselin (1996 : 88), entre le circonstanciel de durée, qui implique l'accessibilité aux bornes du procès, et l'aspect inaccompli, qui l'exclut. Ce conflit est résolu soit par l'itération (l'aspect inaccompli porte alors sur la série itérative dans son ensemble), soit (dans certains types de contextes) par un glissement vers l'état préparatoire du procès (lequel se trouve alors situé dans le futur immédiat) ; d'où les paraphrases possibles », que nous avons ici respectivement en (23a) et (23b) :

- (23) (a) Généralement/habituellement, Pierre mange en cinq minutes
(b) Pierre va manger en cinq minutes (et ensuite il va faire ceci ou cela).

De même, une analyse en termes de résolution de conflits peut être avancée pour le traitement des exemples comme (24) :

- (24) (a) Le 10 avril 1517, Pierre se lève très tôt.
(b) Maintenant, il se reposait à l'ombre.

où le circonstanciel temporel et le temps verbal codent des instructions normalement incompatibles.

On trouvera dans Gosselin (1996) et (2005) d'autres exemples d'analyse, et une typologie détaillée des différents types de conflits entre instructions ainsi que leurs différents modes de résolution.

Ce type de recherches montre que l'acceptabilité des temps ne peut pas être décrite en termes de grammaticalité/agrammaticalité, mais en termes d'adéquation, notamment par rapport aux contraintes co-textuelles ou contextuelles. Cela a d'ailleurs incité certains auteurs à proposer d'autres notations pour dire la non-acceptabilité dans le champ temporel : on peut par exemple évoquer ici le dièse (#) de Tasmowski-De Ryck & Vetters (1996), qui ne peut pas être confondu avec l'astérisque (*) employé dans le champ de la syntaxe.

La notion d'adéquation nous paraît en effet plus précise et plus appropriée pour l'étude des phénomènes temporels. Si aucune des deux phrases (25) :

- (25) (a) - Tu dormais ?
(b) - #Tu as dormi ?

ne peut être considérée comme agrammaticale, la phrase (b), que nous empruntons à Tasmowski & Vetters (1996), est jugée par eux inacceptable dans le contexte suivant :

- (26) « Paul est à la maison. Il entre dans la chambre de son fils qui doit étudier et qui est installé à son bureau. Paul le voit se redresser comme un ressort et s'indigne ».

Si l'on compare maintenant la non-acceptabilité temporelle avec celle rencontrée dans le champ des modes verbaux, on constate une situation totalement opposée : la non-acceptabilité en rapport avec les modes n'est pas sensible au contexte et peut être décrite en termes d'agrammaticalité. En effet, à l'exception de quelques zones de flottement, connues (quel mode après *après que* ? quel mode après *le fait que*...), un jugement d'acceptabilité en rapport avec le choix du mode verbal ne pose souvent aucun problème, et reste valable quel

que soit le contexte d'emploi. C'est ce qu'on peut par exemple observer dans le paradigme suivant :

- (27) (a) Je veux que tu viennes.
- (a') *Je veux que tu viendras.
- (b) Marie m'a dit qu'elle viendrait.
- (b') *Marie m'a dit qu'elle vienne.

où les énoncés sont soit possibles soit impossibles.

2.3. Et la concordance des temps ?

Le phénomène dit de la concordance des temps semble en apparence contredire l'hypothèse défendue ici de l'invisibilité syntaxique des temps. Qu'en est-il ?

Ferdinand Brunot (1922 : 782) affirmait : « Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : Il n'y en a pas ».

Sans être aussi catégorique, il nous paraît qu'une vision aussi mécanique que celle que l'on a pu défendre chez certains grammairiens et linguistes - qui vont jusqu'à considérer comme des défections les cas où la concordance des temps n'est pas respectée -, a un aspect purement normatif, trop souvent transgressée pour correspondre à un réel fonctionnement du français moderne.

Nous avons effectué sur Google la requête suivante : « il m'a dit qu'il », afin de voir les formes temporelles employées dans la subordonnée. On constate que sur la première page, la règle de la concordance n'est respectée que dans un cas sur deux environ.

On voit en (29) quelques exemples des résultats obtenus :

- (29) (a) Il m'a dit qu'il me recevra à l'Elysée (NationsPresse.info13/08/08)
- (b) Il m'a dit qu'il m'aime mais que c'est fini entre nous (santéauféminin.com, forum, 27/06/2007)
- (c) Il m'a dit qu'il l'a rencontré sur les bancs de la fac (clipbox.fr, 15/07/2008)

Quelquefois, il y a bien dans la subordonnée une forme temporelle relative, mais qui n'est pas *nécessairement* le résultat d'une concordance temporelle.

Dans l'exemple suivant :

- (30) Le président russe Vladimir Poutine a affirmé que Moscou n'accepterait aucune attaque contre l'Iran depuis le pourtour de la Caspienne (L'express.fr, le 25/10/2007).

la forme verbale *accepterait* pourrait tout aussi bien correspondre, dans le discours direct, à un futur, qu'à un conditionnel.

Une analyse analogue pourrait être avancée pour les exemples (31) :

- (31) (a) [Il] avait fait savoir en privé, au cours de l'été 1986, qu'il s'opposerait, le cas échéant, à tout avancement en faveur du secrétaire d'Etat aux rapatriés [...]. (*Le Monde*, mercredi 30 septembre 1987)
- (b) M. Reagan a déjà fait savoir qu'il *mettrait* son veto à un budget prévoyant une hausse des impôts. (*Le Monde*, jeudi 25 juin 1987)

En bref, la concordance des temps ne peut pas être considérée comme une règle systématique : d'une part, on peut avoir une forme temporelle absolue dans la dépendance d'un verbe principal au passé ; de l'autre, une forme temporelle relative dans la subordonnée ne résulte pas nécessairement de la concordance des temps.

L'hypothèse qui paraît à nos yeux la plus intéressante consisterait à soutenir que la concordance des temps ne serait que l'une des nombreuses manifestations possibles d'un phénomène plus général – que nous appellerons *ancrage référentiel* – qui consiste à ce que certaines formes temporelles – de par une propriété qui leur est *inhérente*, à savoir une certaine indétermination référentielle – se rattachent à un repère qui leur est fourni par un élément extérieur. Cet élément extérieur peut leur être fourni par le verbe de la principale, mais il peut l'être aussi par d'autres éléments, y compris par des éléments externes à la phrase elle-même.

Dans cette façon de voir, l'on cesse de considérer le phénomène d'ancrage comme un phénomène qui s'exerce en syntaxe, permettant ainsi de traiter aussi les cas où la 'concordance' s'exerce au niveau textuel, comme dans le discours indirect libre.

Dans l'exemple suivant de *Madame Bovary* :

(32) Et il se mit à faire des préparatifs intérieurs, il arrangea d'avance ses occupations. Il se meubla, dans sa tête, un appartement. Il y *mènerait* une vie d'artiste. Il y *prendrait* des leçons de guitare ! Il *aurait* une robe de chambre, un béret basque, des pantoufles de velours bleu !

l'on peut comprendre naturellement que les verbes au conditionnel s'attachent au point référentiel fourni par le verbe *meubler* au PS. Il s'agit d'ailleurs non seulement d'une attache temporelle, mais également énonciative (*dans sa tête*).

En somme, nous voyons qu'il y a entre certaines formes temporelles des relations de « correspondance » qui s'exercent en dehors de toute contrainte syntaxique, ce qui corrobore notre hypothèse de l'invisibilité syntaxique des temps.

3. Conclusion

Nous espérons ainsi avoir montré qu'à la question du rapport syntaxe/sémantique, aucune réponse globale ne peut être apportée. Celle-ci peut être influencée d'une manière décisive par le phénomène linguistique étudié, comme l'examen du temps et du mode a pu le confirmer à travers notre double hypothèse de la visibilité syntaxique des modes, et de l'invisibilité syntaxique des temps.

Bibliographie

- ABOUDA, L. (1997a). *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse, Université Paris 7 Denis-Diderot.
- ABOUDA, L. (1997b). « Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques », *Revue Romane*, 32, 2, 179-198, décembre 1997, Copenhague.
- ABOUDA, L. (1998a). « Vers une localisation syntaxique des modes verbaux », *Cahiers Chronos*, 3, Variations sur la référence verbale, 293-322, janvier 1998, Amsterdam, Rodopi.
- ABOUDA, L. (1998b). « De la variation modale dans les complétives », *Le Langage et l'Homme*, vol. XXXIII, n° 1, 121-136, avril 1998, Bruxelles, Peeters.
- ABOUDA, L. (1999). « Les modes verbaux dans les phrases indépendantes », *Travaux de linguistique*, 38, Sémantique, interprétation et effets syntaxiques, 89-108, juin 1999, Louvain-La-Neuve, Duclot.
- ABOUDA, L. (2002). « Négation, interrogation et alternance Indicatif-Subjonctif », *Journal of French Language Studies*, 12.1, 1-22, mars 2002, Cambridge University Press.
- ALONSO, E. ; BRUNA, M. ; MUNOZ, M. (Eds), *La lingüística francesa : gramática, historia, epistemología*, Tome 1, Grupo Andaluz de Pragmática, Sevilla 1996
- ANSCOMBRE, J.-C. (2003). « Psych-nouns in French : semantics and object classes », *Language Research Special Issue*, Seoul National University, Seoul, Korea : 55-76.

- BALLY, Ch. (1932). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne, Francke. (rééd. 1965)
- BEAUZEE N. (1767). *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, Barbou.
- BONNARD, H. (1974). « Les Axiomes temps et mode », *Le Français moderne*, 42, 1, 72-89.
- BRUNOT, F. (1922). *La Pensée et la langue*. Paris, Masson et Cie.
- CHOMSKY, N. (1987). *La Nouvelle Syntaxe : concepts et conséquences de la théorie du Gouvernment et du Liage*. Paris, Seuil. [éd. ang. : 1982].
- CONFAIS, J.-P. (1990). *Temps, mode, aspect*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- DOBROVIE-SORIN, C. (1983), « Le sujet de l'impératif », *Histoire, Epistémologie, Langage*, 05, 1, 129-134.
- DONAIRE, M.-L. (1996). « Dire que pour ne pas dire : polyphonie et distance énonciative », in E. Alonso, M. Bruna, M. Munoz (Eds), *La lingüística francesa : gramática, historia, epistemología*, Tome 1, Grupo Andaluz de Pragmática, Sevilla 1996
- GOSSELIN, L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français*, Duclot.
- GOSSELIN, L. (2005). *Temporalité et modalité*, De Boeck. Duclot.
- GREVISSE, M. & GOOSSE, A. (2008). *Le Bon Usage*, Bruxelles, De Boeck-Duclot, 14^e édition.
- HUOT, H. (1986). « Le subjonctif dans les complétives: subjectivité et modalisation », in M. Ronat et D. Couquaux, *La Grammaire modulaire*, Paris, Minuit, pp. 81-111.
- HUOT, H. (1988). « Quelques conditions d'apparition du subjonctif : la notion de classifiante et le trait [± QU] », *Recherches nouvelles sur le langage*. DRL, Paris 7.
- KLEIBER, G. (1993). « Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux », in Vetters (éd.), 1993, 117-166.
- LEEMAN, D. (1994). *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*, Paris, Nathan.
- LYONS, J. (1970). *Linguistique générale*. Paris, Larousse.
- MATHIEU, Y.-Y. (2000). *Les verbes de sentiment. De l'analyse au traitement automatique*. CNRS, Paris.
- MOESHLER, J. ; REBOUL, A. ; LUSCHER, J.-M. & JAYEZ, J. (1994). *Langage et pertinence. Référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*. Presses Universitaires de Nancy.
- MOLENDIJK, A. (1993). « Présuppositions, implications, structure temporelle », in C. Vetters (éd.), 1993, 167-191.
- RIEGEL, M. ; PELLAT, J.-C. & RIOUL, R. (1994)⁴. *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- TASMOWSKI-DE RYCK, L. & Vetters, C. (1996). « Morphèmes de temps et déterminants », *Cahiers Chronos*, 1, 125-146.
- TASMOWSKI-DE RYCK, L. & WILLEMS, D. (1987). « Les Phrases à première position actancielle vide. » *Travaux de linguistique*, 14/15, 177-191.
- TELLIER, Ch. (1995). *Éléments de syntaxe du français. Méthodes d'analyse en grammaire générative*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- TOGEBY, K. (1966). « La Hiérarchie des emplois du subjonctif. » *Langages*, 3, 67-71.
- VETTERS, C. (éd.) (1993). *Le Temps, de la phrase au texte*. Lille, PUL.
- WILMET, M. (2007)⁴. *Grammaire critique du français*. Bruxelles, De Boeck.